

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 17h00, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à Paimboeuf, sous la présidence de Dorothée PACAUD, convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

### ETAIENT PRESENTS

Madame PACAUD Dorothée, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Madame GAUTREAU, Sylvie Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES

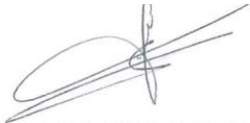


Monsieur CHERAUD Roch, Madame KERGREIS Emilie.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 11 – Pouvoirs : 0 – Votants : 11

Arrêté le 21 décembre 2023

Publié sur le site internet le 22 décembre 2023

<p>Secrétaire de séance Hervé GENTES</p> 	<p>La Présidente de séance Dorothée PACAUD</p>  
--	--

**DEC 2023-229 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAAF POUR L'ANIMATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) ET L'ELABORATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE SUR LE MARAIS DE LA GIGUENAIS (PAEC)**

**LE BUREAU** de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

**VU** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2023-126 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2023, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, à la Présidente ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre, depuis 2018, de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans laquelle la préservation des marais et le maintien de l'activité agricole, en particulier l'élevage de marais, s'inscrivent comme des enjeux prioritaires du territoire,

**CONSIDÉRANT** que le Département Loire-Atlantique est l'opérateur des MAEC sur le périmètre Estuaire de la Loire, Marais de Giguenais, de Haute Perche et Vallée du Tenu depuis 2016 en tant qu'opérateur Natura 2000 Estuaire de la Loire.

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de 2024, le Département Loire-Atlantique se retire de l'animation des MAEC sur les marais de Giguenais, de Haute Perche et Vallée du Tenu qui ne font pas partie du site Natura 2000,

**CONSIDÉRANT** l'approbation, par le bureau communautaire en date du 5 octobre 2023, de répondre à l'appel à projet de la DRAAF concernant l'animation des MAEC sur le marais de Giguenais et l'élaboration du Projet Agro-Environnemental et Climatique Marais de la Giguenais,

Après en avoir délibéré par vote à main levée,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De porter l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le marais de Giguenais pour l'année 2024 et de solliciter les subventions auprès de la DRAAF, dont voici le plan de financement.

**ARTICLE 2** : D'élaborer le Projet Agro-Environnemental et Climatique pour la mise en œuvre des MAEC visant à remplir les objectifs prévus dans le Contrat Territorial Eau Sud Estuaire et Côte de Jade piloté par le service GEMAPI.

**ARTICLE 3** : Madame La Présidente ou son représentant est autorisée à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'animation des MAEC.

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**ARTICLE 5** : La Directrice Générale et le Service de Gestion Comptable de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DEPENSES		RECETTES		STATUT
VOLET	MONTANTS	FINANCEURS	MONTANTS	Acquise ou sollicitée
Volet 1: Elaboration du PAEC	746,83 €	<b>AIDES PUBLIQUES</b>	6 962,24 €	
Volet 2 : Animation du PAEC	5 403,85 €	Ministère de l'agriculture	6 962,24 €	
Volet 3 : Diagnostic / Plan de Gestion	7 773,80 €	Agence de l'eau		
		Région		
		Autre		
		<b>AIDES PRIVEES</b>	0,00 €	
		<i>Précisez</i>		
		<i>Précisez</i>		
		<i>Précisez</i>		
		<b>PARTICIPATION DU DEMANDEUR</b>	6 962,24 €	
		Auto-financement	6 962,24 €	
		Emprunt		
		Recettes liées au projet		
		Autre		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 924,48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 924,48 €</b>	

Pièce(s) Jointe(s) : néant

**Adopté à :**  
**8 voix pour**  
**3 voix contre**

